

Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 octobre 2024

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS :

EXCUSES :

SECRETARE DE SEANCE : Virginie MONTES

Le conseil municipal approuve la séance du 26 juillet 2024

Ordre du jour :

- Emprunt de 80 000 € budget assainissement

Pour financer ses investissements, la commune envisage de faire un emprunt de 80 000 € sur le budget assainissement comme prévu au budget. Pour cela, la commune a demandé des propositions de financement au Crédit Agricole et à la Banque Postale. C'est le Crédit Agricole qui a été retenu.

- Adhésion au contrat groupe pour l'assurance statutaire

Il convient de renouveler le contrat pour l'assurance statutaire qui arrive à échéance au 31/12/2024. Cette assurance couvre les indemnités journalières des employés communaux lorsqu'ils sont en arrêt de travail. Ce contrat a fait l'objet d'une négociation par le CDG 43. C'est le groupement Relyens qui a été retenu pour la période 2025-2028. Le Conseil Municipal approuve cette adhésion.

- Présentation du rapport d'activité 2023 de la CCMLM

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activité 2023 de la communauté de communes. Ceci est juste un document d'information, le conseil n'a pas à l'approuver.

- Modification du contrat de Nathalie Louvet

Nathalie Louvet qui fait le ménage des locaux communaux, a souhaité modifier son contrat. Elle ne sera plus employée par la commune mais elle exercera son activité par le biais d'un contrat de service avec la commune dans le cadre de son entreprise « Multi travaux de La Cabotine ».

- Rénovation de l'éclairage public du terrain de foot

Suite à la demande du club de foot qui souhaite pouvoir jouer les matchs de championnat le samedi soir, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude du syndicat d'électrification pour rénover l'éclairage public du terrain de foot (passage en led pour la partie existante) et pour ajouter l'éclairage sur la deuxième partie du terrain.

Le coût total pour le syndicat sera de 31 000 euros et le restant à charge pour la commune de 17 000 euros.

De plus, cet investissement permettra de pallier à la demande des services d'incendie et de secours qui souhaitent avoir une zone d'atterrissage pour les hélicoptères en cas de secours nocturne.

Le conseil municipal donne son accord pour cet investissement.

Le Maire

Philippe DELABRE



Le secrétaire de séance

Virginie MONTES

